

Formulaire de demande pour un permis d'accès aux terrains

Au sujet du formulaire

Il faut remplir ce formulaire pour mener une activité dans un parc, un sentier ou une promenade appartenant à la Commission de la capitale nationale (CCN). Veuillez noter que remplir ce formulaire ne constitue pas une approbation.

Comment remplir le formulaire

1. Assurez-vous d'avoir rempli correctement tous les champs avant de soumettre votre demande. Les champs obligatoires sont indiqués par un astérisque.
2. Une fois rempli, vous pouvez envoyer le formulaire par la poste, ou encore par télécopieur ou courriel.

SECTION 1 — À L'USAGE DE LA CCN SEULEMENT

PERSONNE-RESSOURCE DE LA CCN		DATE
NUMÉRO DU PERMIS	NUMÉRO DE L'ORDRE D'ACHAT	NUMÉRO D'ENTENTE

SECTION 2 — INFORMATION SUR LE DEMANDEUR

PRÉNOM*	NOM DE FAMILLE*	
TITRE*	NOM DE L'ENTREPRISE*	
ADRESSE DE L'ENTREPRISE*		
VILLE*	PROVINCE*	CODE POSTAL*
TÉLÉPHONE*	CELLULAIRE	TÉLÉCOPIEUR*
COURRIEL*		

SECTION 3 — SIGNATAIRE AUTORISÉ

PRÉNOM*	NOM DE FAMILLE*	TITRE*
---------	-----------------	--------

SECTION 4 — DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DATE DU DÉBUT DE L'ACTIVITÉ*	DATE DE LA FIN DE L'ACTIVITÉ*
HEURE DU DÉBUT DE L'ACTIVITÉ	HEURE DE LA FIN DE L'ACTIVITÉ
ENDROIT(S)*	
LISTE D'ÉQUIPEMENT*	

SECTION 4 — DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ (SUITE)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTIVITÉ*

BESOIN D'ACCÈS (COCHEZ TOUTES LES OPTIONS QUI S'APPLIQUENT)

- | | | |
|--|--------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> AUX SENTIERS RÉCRÉATIFS | <input type="checkbox"/> CLÉS | <input type="checkbox"/> PORTE(S) |
| <input type="checkbox"/> AUX PROMENADES | <input type="checkbox"/> BORNE | <input type="checkbox"/> SERVICES PUBLICS |
| <input type="checkbox"/> AUTRE (VEUILLEZ PRÉCISER) | | |

REMARQUES

SECTION 5 — FRAIS D'USAGE DES TERRAINS ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Vous pourriez devoir vous procurer une assurance de responsabilité civile d'une protection minimale de 2 000 000 \$. La Commission de la capitale nationale doit être indiquée à titre de coassurée. Votre certificat d'assurance doit être remis avant la tenue de l'activité. Lorsque nous recevons la demande, nous examinerons l'information sur l'activité et nous vous informerons des frais à payer, s'il y a lieu.

SECTION 6 — PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission de la capitale nationale encourage les organisateurs d'activités à réduire au maximum l'impact des activités sur l'environnement et à mettre en œuvre des stratégies visant à accroître les avantages environnementaux, sociaux et économiques découlant des activités. Veuillez inclure les détails sur les mesures que vous mettrez en œuvre afin que l'activité soit gérée de façon à rehausser la protection de l'environnement.

SECTION 7 — NOS COORDONNÉES

Veillez retourner ce formulaire dûment rempli ainsi que tous les documents à l'appui au :

Centre de contact
Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa (Ontario) K1P 1C7
Téléphone : 613-239-5000

Courriel : info@ncc-ccn.ca
Télécopieur (Terrains urbains) : 613-239-5336
Télécopieur (Ceinture de verdure) : 613-239-5337
Télécopieur (parc de la Gatineau) : 819-827-3337

Nous évaluerons votre demande et vous informerons au sujet des documents et approbations nécessaires avant de délivrer le permis d'accès aux terrains. **La Commission de la capitale nationale n'assume aucune responsabilité à l'égard des engagements d'un tiers pris par le demandeur dans le cas d'une demande refusée.**

SECTION 8 — DÉCLARATION DU DEMANDEUR*

J'atteste que, à ma connaissance, tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont vrais et exacts. Je comprends qu'un formulaire incomplet pourrait retarder l'approbation ou faire en sorte que la demande pourrait être rejetée. Je conviens également que davantage de renseignements pourraient m'être demandés. Je reconnais que des renseignements trompeurs pourraient entraîner l'annulation de la demande. J'accepte que le traitement de la demande soit retardé si des anomalies sont décelées dans la documentation à l'appui. Je comprends que cette demande n'est, en aucun cas, une approbation de l'activité ni une garantie que les lieux sont disponibles.

NOM DU DEMANDEUR (EN LETTRES MOULÉES, SVP)

DATE

Note : Veuillez joindre tout autre renseignement pertinent, tel que des plans de site et de l'information contextuelle.

Explication du permis d'accès aux terrains

Il incombe à la Commission de la capitale nationale (CCN) de veiller à l'intégrité de ses propriétés, notamment de se soucier de l'environnement et de la sécurité publique, ainsi que des questions de responsabilité civile. En contrôlant l'accès à ses propriétés par des permis, la CCN peut s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de ses terrains et du public. Un permis d'accès aux terrains est un accord juridique signé par le demandeur et la CCN qui lie les deux parties aux conditions qu'il stipule. Voici ce qui pourrait se produire si vous n'obteniez pas de permis pour utiliser un terrain de la CCN :

- Vous pourriez endommager des terres écosensibles;
- Si vous réalisiez des travaux de construction à un mauvais moment, vous pourriez nuire aux activités et aux opérations de la CCN et mettre en péril la sécurité des gens;
- Si vous conduisiez un véhicule commercial sur une promenade où sa présence n'est pas autorisée, vous risqueriez de vous voir imposer une amende aux termes du *Règlement sur les propriétés de la Commission de la Capitale nationale et la circulation sur ces dernières*;
- Si vous faites de la recherche dans des endroits non autorisés, vous pourriez vous mettre vous-même, et mettre d'autres personnes, en danger et endommager des régions naturelles et culturellement importantes, comme des lieux de fouilles archéologiques.

Quand a-t-on besoin d'un permis d'accès aux terrains?

Vous avez besoin d'un permis d'accès aux terrains chaque fois que vous faites quelque chose qui exige que vous utilisiez un terrain de la CCN ou que vous y ayez accès. Cela peut aller de la recherche scientifique à un chantier de construction. Voici quelques exemples :

- Utiliser un terrain de la CCN pour accéder à une propriété privée afin de réaliser des travaux de construction;
- Conduire un véhicule commercial sur les promenades de la CCN;
- Effectuer de la recherche sur des terrains de la CCN;
- Entreposer du matériel ou de l'équipement sur des terrains de la CCN;
- Exécuter des contrats de construction et d'entretien sur des terrains de la CCN.
- Offrir des programmes ou mener des activités sur des terrains de la CCN.

Modalités d'obtention d'un permis d'accès aux terrains

Faites parvenir à la CCN une demande renfermant les renseignements complets demandés. Selon la nature de la demande, il faudra peut-être réaliser une évaluation environnementale, prouver que vous détenez une assurance de responsabilité civile et effectuer une ou plusieurs visites sur les lieux. Le personnel de la CCN surveillera et inspectera l'activité autorisée par le permis et effectuera une inspection finale pour s'assurer que les conditions du permis sont respectées.

NOTA : Il se peut que le demandeur ne soit dégagé de toutes ses obligations relatives à la remise en état qu'après la fin du permis.

Où envoyer la demande de permis?

Pour les terrains autres que ceux du parc de la Gatineau ou de la Ceinture de verdure, qu'ils soient réalisés en Ontario ou au Québec, faites parvenir votre demande au :

Centre de contact

Section de la gestion des terrains

Division des terrains urbains et du réseau routier

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202

Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Téléphone : 613-239-5000

Télécopieur (Terrains urbains) : 613-239-5336

Télécopieur (Ceinture de verdure) : 613-239-5337

Télécopieur (parc de la Gatineau) : 819-827-3337

Courriel : info@ncc-ccn.ca

Quand faire une demande?

Il est recommandé de faire une demande dès que vous connaissez précisément vos besoins d'accès. Ainsi, la CCN disposera d'assez de temps pour examiner votre proposition et les délais seront réduits.

Frais

Vous devrez peut-être acquitter des frais, selon l'utilisation et l'emplacement exacts de vos travaux et de vos activités. Veuillez communiquer avec nous pour vous renseigner sur ce sujet.

Veuillez noter que le formulaire rempli ne constitue pas une approbation.

Note : Le masculin utilisé dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.